

RÈGLEMENT VOTRE SHOPPING REMBOURSE

Article 1

Le GIE du centre commercial Créteil Soleil, Avenue de la France Libre 94000 Créteil, organise un jeu avec obligation d'achat **du 28/06/2023 au 05/07/2023**.

Article 2

La participation au jeu est avec obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, les commerçants et leur personnel, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants). Des cartes jeu seront remises sur l'espace d'animation sous présentation d'un ticket d'achat du jour dans l'une des enseignes du centre et il faudra également faire partie du programme fidélité Créteil Soleil & moi pour participer, le minimum d'achat cumulé pour participer **au jeu étant de 35€**, le maximum **d'achats cumulés pris en compte pouvant être de 200€**.

Article 3

Pour participer : Une borne jeu sera installée dans le Centre Commercial et sera en service de **11h à 20h tous les jours sauf le dimanche ouvert de 11h 19h**.

Les clients ou visiteurs joueront en insérant dans la borne jeu leur carte jeu. Si le joueur veut retenter sa chance, il doit présenter un nouveau ticket d'achat dans une des enseignes du centre, datant du jour même à hauteur de 35€. Le joueur devra également faire partie du programme fidélité Créteil Soleil & Moi pour pouvoir participer, il devra montrer sa carte fidélité dématérialisée dans l'application sur son smartphone. Il pourra alors insérer sa carte jeu dans la borne :

Le cas échéant, la borne jeu délivre alors un « ticket » sur lequel est inscrite la nature du cadeau correspondant :

Ticket "Gagné" : **« Bravo vous avez gagné 30% de vos achats remboursés en cartes cadeaux****

Ticket "Gagné" : **« Bravo vous avez gagné 50% de vos achats remboursés en cartes cadeaux****

Ticket "Gagné" : **« Bravo vous avez gagné 80% de vos achats remboursés en cartes cadeaux****

Ticket "Gagné" : **« Bravo vous avez gagné 100% de vos achats remboursés en cartes cadeaux ****

Ticket "Gagné" : **« Bravo vous avez gagné un cadeau surprise » selon désignation sur le ticket * ***

Lorsque la borne ne délivre aucun ticket, le participant a perdu.

Montant maximum remboursés à hauteur de 200€.

**Non échangeable, non compensable, non remboursable.*

Dotation globale : 5000€ en cartes cadeaux et cadeaux surprises.

Article 4

Les gains seront remis immédiatement au joueur par l'accueil du centre commercial contre remise du ticket gagnant et du/des ticket(s) d'achat. Ils devront être retirés dans un délai de 2h. Passé ce délai, les gains resteront la propriété du Centre Commercial et ne pourront plus être réclamés.

Les gains ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Il est par ailleurs expressément entendu que la société organisatrice délivre le lot gagné mais n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de l'ensemble des éléments composant le lot, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Article 5

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque. Les tickets d'achats seront poinçonnés pour la prise en compte du jeu.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos et coordonnées des gagnants, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice avec la participation de l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Article 8

Jeu avec obligation d'achat du **mercredi 28 Juin 2023 au mercredi 05 Juillet 2023** au Centre Commercial Créteil Soleil.

Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bournissac BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut également être consulté au ç l'accueil du centre commercial Créteil Soleil ou obtenu sur simple demande à l'Association des commerçants/ auprès du GIE du Centre Commercial chez Société OZ – 4, Rue Alexis Godillot - ZAC de l'Echange - Secteur BOIRON - 25770 VAUX LES PRES – France.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, avant sa publication.